Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

10e Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Accra, Ghana
14-16 novembre 2016

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Table des matières

Avant-propos 3

Abréviations 4

Informations utiles 5

Programme de la conférence d'un seul coup d'œil 7

Jour 1 Lundi 14 Novembre 2016 10

Jour 2 Mardi 15 Novembre 2016 13

Jour 3 Mercredi 16 Novembre 2016 16

Documentation 18

Projet de déclaration politique sur le libre accès dans l'enseignement post-secondaire et supérieur, et la recherche 18

Conclusions de la 8eme Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche 20

Déclaration politique de l'Internationale de l'Education sur les droits d'inscription 22

Conclusions de la 9eme Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche 24

Déclaration sur les MOOC 26

Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement et la formation Professionnels 28

Document Politique sur l'éducation d'IE 31

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

2011 Résolution sur les droits d'auteur et l'éducation 31

2015 Résolution sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation 33

2015 Résolution sur la promotion de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) - qualifier les jeunes 37

2015 Résolution pour stopper le PTCI, l'ACS, l'AECG, l'APT et les autres accords de commerce et d'investissement similaires 39

2015 Résolution sur les enseignant(e)s, chercheurs/euses et le personnel de soutien éducatif en début de carrière 42

2015 Résolution sur la recherche publique et les libertés scientifique et académique 45

Vos intervenant(e)s 47

Annexe I - Proposition de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU au regard de la privatisation dans l'enseignement supérieur 51

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Avant-propos

Chères/chers collègues,

La 10e Conférence internationale de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche s'appuiera sur les expériences et les résultats des précédentes Conférences, ainsi que sur le premier Caucus sur l'enseignement post-secondaire et supérieur qui a été organisé avec succès l'année dernière en marge du 7e Congrès mondial de l'IE. Organisé tous les deux ans, cet événement offre une occasion importante de discuter et de débattre des problématiques et développements qui ont récemment émergé tant à l'échelle mondiale que régionale dans les secteurs de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche.

Dans ce guide, vous trouverez la liste des intervenant(e)s, une présentation détaillée du programme de la Conférence, ainsi qu'une sélection des politiques de l'IE qui revêtent une importance particulière dans les secteurs de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche. Je souhaite adresser mes sincères remerciements à nos intervenant(e)s invité(e)s, dont l'expérience viendra enrichir les débats de cette conférence.

Cette 10e Conférence est la première à être organisée sur le continent africain. Par conséquent, le programme de la Conférence proposera une session spéciale dédiée à l'Afrique et aux problématiques prédominantes dans cette région, même si elles concernent toutes les régions. C'est notamment le cas de la Déclaration politique de la conférence, qui se penche sur la question du libre accès et de l'importance d'assurer la diffusion du savoir la plus large et la plus accessible possible – un sujet universel, mais qui revêt une importance toute particulière pour la région africaine.

Je souhaiterais remercier chaleureusement nos hôtes, la NAGRAT et le Bureau régional Afrique, pour leur précieuse contribution à l'organisation et à la préparation de cet événement. Ils ont réalisé un travail fabuleux et méritent d'être félicités.

Je vous souhaite à tou(te)s la bienvenue à cette conférence et suis impatient de connaître vos impressions. Votre avis est crucial pour permettre à l'IE d'organiser avec succès ses conférences et d'affiner ses politiques et stratégies relatives à l'enseignement post-secondaire, supérieur et à la recherche, dans l'intérêt de ses organisations membres.

Fred van Leeuwen
Secrétaire général

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Abréviations

ACS – Accord sur le commerce des services
ERAES – Evaluation des résultats de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur
AECG – Accord économique et commercial global
CSC – Commission Syndicale Consultative, OCDE
FLOT – Formation en ligne ouverte à tous
MRGE – Mouvement pour la réforme globale de l'éducation
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
ODD – Objectifs de développement durable
RELA – Ressources éducatives en libre accès
PEICA – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PTCI – Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
PTP – Partenariat Trans pacifique

Informations utiles

HÔTEL

Hotel Fiesta Royale
North Dzorwulu
Accra
Ghana
Tél. : +233.30 274.0810
Site Web : http://fiestahospitality.com

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE

La conférence se tiendra à l'Hotel Fiesta Royale. Les séances plénières se dérouleront dans le Cedar Conference Hall.

Inscriptions
Les inscriptions seront ouvertes le lundi 14 novembre, à partir de 8h00, dans le hall de l'hôtel, juste en face de la salle Cedar Conference Hall. Un(e) membre du Secrétariat de l'IE sera présent(e) pour répondre à toutes vos questions.

Les séances en sous-groupes se tiendront dans le Cedar Conference Hall, ainsi que dans les salles de réunion Afzelia 1 et Afzelia 2.

Internet
Toutes les personnes séjournant à l'hôtel pourront bénéficier d'un accès gratuit à Internet. Les salles de réunion sont également toutes équipées d'une connexion Wi-Fi, accessible avec le code fiesta@123.

Centre d'affaires
Le centre d'affaires est ouvert tous les jours de 8h00 à 22h00. Il est situé dans le hall de l'hôtel, en face de la réception.

Services d'interprétation

Durant les Séances plénières qui se dérouleront dans le Cedar Conference Hall, un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais, en français et en espagnol.

Les séances en sous-groupes qui se tiendront dans la salle principale proposeront également un service d'interprétation simultanée en anglais, en français et en espagnol. Les autres séances en sous-groupes auront lieu en anglais uniquement.

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Restauration
Le petit-déjeuner est compris dans la réservation de l'hôtel. Des pauses-café et un buffet léger à midi seront offerts lors des journées de la conférence.

Dîner de conférence
Un dîner de conférence sera organisé à l'hôtel, le lundi à 19h00. Les participant(e)s devront s'organiser pour les autres soirs.

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Programme de la conférence d'un seul coup d'œil

JOUR 1

LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

08h00 – 09h00	**INSCRIPTIONS**
08h00 – 08h30	**ORIENTATION POUR LES REPRÉSENTANT(E)S D'AFFILIÉS EN AFRIQUE**
09h00 – 10h30	**ACCUEIL ET CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**
10h30 – 11h00	**PAUSE**
11h00 – 12h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 1** **Regard sur l'Afrique: la situation de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche dans la région**
12h30 – 14h00	**DÉJEUNER**
14h00 – 15h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 2** **Plus fort(e)s ensemble - Résumé du programme de travail de l'IE depuis 2014**
15h30 – 16h00	**PAUSE**
16h00 – 17h30	**GROUPES DE DISCUSSION PARALLÈLES** ***Groupe 1: Campagne Réponse mondiale: quel est le rôle de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche?*** ***Groupe 2: Promouvoir l'égalité des genres*** ***Groupe 3: Evaluer l'enseignement – par qui et comment?***
19h00	**DÎNER**

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

JOUR 2

MARDI 15 NOVEMBRE 2016

09h00 – 10h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 3** **Lutter contre la privatisation**
10h30 – 11h00	**PAUSE**
11h00 – 12h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 4** **Construire un savoir collectif**
12h30 – 14h00	**DÉJEUNER**
14h00 – 15h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 5** **Faire en sorte que l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche soient une priorité du Programme de développement durable à l'horizon 2030**
15h30 – 16h00	**PAUSE**
16h00 – 17h30	**GROUPES DE DISCUSSION PARALLÈLES** ***Groupe 1: Conditions d'emploi de qualité dans l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche*** ***Groupe 2: L'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030*** ***Groupe 3: Droits d'auteur et ressources éducatives libres***

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

JOUR 3

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

09h00 – 10h30	**SÉANCE PLÉNIÈRE 6** **Rapports des groupes de discussion parallèles**
10h30 – 11h00	**PAUSE**
11h00 – 11h30	**ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE**
11h30 – 12h00	**CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**
12h30 – 13h30	**DÉJEUNER**
13h30 – 15h00	**RÉUNION DES AFFILIÉS DE LA RÉGION AFRIQUE**
15h00 – 15h30	**PAUSE**
15h30 – 17h30	**TABLE RONDE**

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Jour 1 Lundi 14 Novembre 2016

Langues des séances plénières: anglais, en français et en espagnol

08h00 – 09h00 **INSCRIPTIONS**

08h00 – 08h30 **ORIENTATION POUR LES REPRÉSENTANT(E)S D'AFFILIÉS EN AFRIQUE**
Présidence: Christian Addai-Poku, President, NAGRAT (Ghana)

09h00 – 10h30 **ACCUEIL ET CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

- Prof. Naana Jane Opoku-Agyemang, Ministre de l'Education au Ghana
- Christian Addai-Poku, Président, NAGRAT (Ghana)
- Assibi Napoe, Coordinatrice principale, Bureau régional de l'IE pour l'Afrique
- David Edwards, Secrétaire général adjoint, IE

10h30 – 11h00 **PAUSE**

11h00 – 12h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 1**
Regard sur l'Afrique: la situation de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche dans la region
En Afrique, le personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche, de même que leurs institutions, rencontrent d'énormes difficultés. Le financement public demeure insuffisant, le taux d'inscription des étudiant(e)s reste faible, les salaires sont trop peu élevés, la fuite des cerveaux entraîne des problèmes considérables, les contrats de travail précaires sont monnaie courante, les libertés académiques sont systématiquement bafouées dans bon nombre de pays et la vague de privatisation des universités et des établissements scolaires nuit à la qualité de l'enseignement. Cette séance sera constituée de déclarations introductives. Les participant(e)s seront invité(e)s à participer activement à la discussion en se concentrant sur les thèmes suivants: Que peuvent faire les syndicats pour renverser ces tendances? Comment les partenariats de solidarité entre les affiliés de l'IE peuvent-ils contribuer à renforcer les capacités en Afrique? Comment syndicaliser et mobiliser davantage le

personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche en Afrique?

Présidence: Assibi Napoe, Coordinatrice principale, Bureau régional de l'IE pour l'Afrique

Panélistes:

- Mamadou Dansokho, Professeur, UCAD (Sénégal)
- David Dzatsunga, Président, COLAZ (Zimbabwe)
- Dr. Yaw Baah, Secrétaire général, TUC (Ghana)

Discussion

Lecture générale:
A Review of Academic Freedom in African Universities through the Prism of the 1997 ILO/UNESCO Recommendation

12h30 – 14h00 **DÉJEUNER**

14h00 – 15h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 2**

Plus fort(e)s ensemble - Résumé du programme de travail de l'IE depuis 2014

Cette séance interactive sera l'occasion de présenter un aperçu des travaux réalisés par l'IE dans le domaine de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche depuis la dernière conférence, notamment les dernières évolutions impliquant les projets de l'OCDE et de l'UNESCO, et les négociations commerciales internationales. L'importance de la solidarité et de la coopération entre affiliés sera mise en exergue. Les participant(e)s seront invité(e)s à commenter le programme de travail, à identifier de nouvelles priorités et à proposer des moyens permettant aux affiliés de collaborer efficacement en vue d'atteindre les objectifs identifiés et adoptés lors du Congrès mondial de l'IE en 2015.

Présidence: Peter Kwaku Lumor, TEWU (Ghana)

Panélistes:

- Miguel Beltrán, ASPU (Colombie)

- Amjad Dababat, Président PFUUPE (Palestine)
- Marième Sakho Dansokho, Secrétaire général SYPROS (Sénégal) et membre du Bureau exécutif de l'IE
- Louise Hoj Larsen, EI

Discussion

Lecture générale:
Free to think 2016
Beyond the Skills Gap
Do free trade deals pose a threat to higher education?

15h30 – 16h00 **PAUSE**

16h00 – 17h30 **GROUPES DE DISCUSSION PARALLÈLES**

Groupe 1: Campagne Réponse mondiale: quel est le rôle de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche?

Coprésidents: Angelo Gavrielatos, IE, et Frank Dadzie (NAGRAT) (TBC)
Rapporteur: Caroline Senneville, FNEEQ-CSN (Quebec)

Lecture générale:
Annexe I - Proposition de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU au regard de la privatisation dans l'enseignement supérieur

Groupe 2: Promouvoir l'égalité des genres

Présidence: Karin Åmossa, SULF (Suède)
Rapporteur: Antoinette Corr, GTU (Gambie)

Groupe 3: Evaluer l'enseignement – par qui et comment?

Coprésidents: Lacy Barnes, AFT (États-Unis) et Annette Dolan TUI (Irlande)
Rapporteur: Rob Copeland, UCU (Royaume-Uni)

19h00 **DÎNER**

Jour 2 Mardi 15 Novembre 2016

09h00 – 10h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 3**

Lutter contre la privatisation

La prolifération des institutions d'enseignement post-secondaire et supérieur privées, le nombre croissant d'institutions, d'universités et de collèges s'appuyant sur des fonds privés pour assurer leur financement, l'influence des donateurs privés et l'intervention croissante des entreprises dans le financement de la recherche, sont autant de facteurs menaçant considérablement la qualité, l'accès et l'intégrité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette séance examinera comment les différents aspects de la privatisation du secteur affectent les conditions de travail du personnel, depuis la précarisation croissante de l'emploi jusqu'à la pression croissante exercée sur les enseignant(e)s et les chercheurs pour obtenir des financements du secteur privé. Comment la privatisation affecte-t-elle notre travail à travers le monde? Quelles sont les principales organisations à but lucratif et que savons-nous d'elles? Quelles sont les implications de la privatisation sur la liberté académique, sur la qualité et l'intégrité de l'enseignement et de la recherche?

Présidence: Pat Forward, AEU (Australie)

Discours principal: Nelly P. Stromquist, Université du Maryland (États-Unis)

Panélistes:

- Leesa Wheelahan, Université de Toronto (Canada)
- Dr. Harry Lawson Kwaku Agbanu, Président, University Teachers Association of Ghana

Discussion

Lecture générale:
Creating a Supportive Working Environment in European Higher Education Education
Beyond the Skills Gap

10h30 – 11h00 **PAUSE**

11h00 – 12h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 4**

Construire un savoir collectif

La diffusion la plus large et la plus accessible possible du travail scientifique sert l'intérêt général. Toutefois, des règles excessivement restrictives concernant les droits d'auteur ainsi que les pratiques de l'industrie de l'édition peuvent menacer la disponibilité de ces travaux. Cette séance examinera la façon dont l'IE et ses membres peuvent garantir des règles équilibrées concernant les droits d'auteur et encourager l'utilisation de lieux en libre accès afin de rendre ces documents académiques accessibles au plus grand nombre.

Présidence: Christine Roland-Lévy, UNSA (France)

Panélistes:

- Yamile Socolovsky, CONADU (Argentine)
- David Robinson, CAUT/ACPPU (Canada)
- Dr. Alexander Kyei Edwards, Université d'Education, Winneba (Ghana)

Discussion

Lecture générale:

DRAFT Policy Statement on Open Access in Further and Higher Education and Research

The Digital Public Domain – Foundation for an Open Culture

CLACSO´s Declaration on open access to knowledge managed as a commons by the scholarly community

Open Access

Open access to research publications

12h30 – 14h00 **DÉJEUNER**

14h00 – 15h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 5**

Faire en sorte que l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche soient une priorité du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cette séance examinera comment le personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche peut être mobilisé pour exercer une pression et faire du secteur une priorité du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La discussion portera en particulier sur la création d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des recommandations de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, l'apprentissage et l'éducation des adultes et l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

Présidence: David Edwards, Secrétaire général adjoint, IE

Panélistes:

- Peter Wells, UNESCO
- Beth Button, ESU
- H.E Awaah Fred, AASU

Discussion

Lecture générale:
A joint vision for Secondary and Higher Education for All in Europe
Reflections on CONFINTEA and the global agendas for education and development post-2015
#FUNDOURFUTURE

15h30 – 16h00 **PAUSE**

16h00 – 17h30 **GROUPES DE DISCUSSION PARALLÈLES**

Groupe 1: Conditions d'emploi de qualité dans l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Présidence: Jeannie Rea, NTEU (Australie)
Rapporteur : Jens Vraa Jensen, DM (Danemark)

Lecture générale:
Creating a Supportive Working Environment in European Higher Education Education
UCU branch action note: precarious work and quality
IFUT Charter for casual workers
Templiner Manifest

Groupe 2: L'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Présidence: Wilson Sossion, KNUT (Kenya) TBC
Rapporteur: George Sheridan, NEA (États-Unis)

Groupe 3: Droits d'auteur et ressources éducatives libres

Présidence: Yamile Socolovsky, CONADU (Argentine)
Rapporteur: James Compton, CAUT/ACPPU (Canada)

Jour 3 Mercredi 16 Novembre 2016

09h00 – 10h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE 6**
Rapports des groupes de discussion parallèles
Présidence: Assibi Napoe, Coordinatrice principale, Bureau régional de l'IE pour l'Afrique

10h30 – 11h00 **PAUSE**

11h00 – 11h30 **ADOPTION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE**

11h30 – 12h00 **CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**
- Stanislaus Nabome, Secrétaire général, NAGRAT (Ghana)
- Assibi Napoe, Coordinatrice principale, Bureau régional de l'IE pour l'Afrique

12h30 – 13h30 **DÉJEUNER**

13h30 – 15h00 **RÉUNION DES AFFILIÉS DE LA RÉGION AFRIQUE**
Présidence: Stanislaus Nabome, Secrétaire général, NAGRAT (Ghana)

15:00 – 15.30 **PAUSE**

15:30 – 17:30 **TABLE RONDE**
Build Upon Relationships: Your Union's Source of Power and Progress
Cette session fera le tour des compétences indispensables afin d'organiser et engager vos professionnel(le)s de l'éducation. Venez et débattez avec deux diplômés de l'Académie des dirigeant(e)s émergent(e)s de la National Education Association des Etats-Unis. Il s'agit de votre opportunité pour interagir dans un débat stimulant et informatif au sujet du pouvoir des relations à l'intérieur de votre syndicat.

Présentateur:
- Dionne Bonner, NEA (États-Unis)
- Justin Kleemook, NEA (États-Unis)

Documentation

Projet de déclaration politique sur le libre accès dans l'enseignement post-secondaire et supérieur, et la recherche

1. La diffusion la plus large et accessible possible des travaux académiques et des outils pédagogiques s'inscrit dans l'intérêt du bien public. Cette diffusion s'en trouve facilitée lorsque les chercheurs/euses et les éducateurs/trices rendent leurs travaux accessibles dans des espaces ouvertement accessibles à tou(te)s.

2. Le libre accès consiste à permettre à toute personne de lire, télécharger, copier, diffuser, imprimer, rechercher, répertorier, consulter via des moyens adaptés au handicap ou associer tous travaux académiques et outils pédagogiques, mais également les textes et outils dans leur intégralité, ou de les utiliser à d'autres fins légales, sans obstacle d'ordre financier, juridique ou technique.

3. La voie verte consiste à amener les auteurs à placer leurs articles sur des espaces en ligne institutionnels ou disciplinaires en libre accès. La voie dorée invite les auteurs à publier leurs articles dans des revues spécialisées en ligne et en libre accès. Les revues hybrides en libre accès permettent de consulter librement uniquement les articles ayant fait l'objet d'un droit de publication.

4. La liberté académique consacre le droit des auteurs de choisir où et comment leurs recherches sont diffusées. Cette liberté ne peut en aucun cas être restreinte par le gouvernement ou par des politiques institutionnelles contraignant les auteurs à publier leurs articles dans des revues en libre accès.

5. Les chercheurs/euses et les éducateurs/trices doivent conserver un droit d'auteur sur leurs travaux afin de préserver leur intégrité, d'être mentionnés et cités de façon adéquate dans les publications, et de permettre l'autoarchivage dans des archives institutionnelles ou disciplinaires. Il incombe aux institutions de veiller à ce que les chercheurs/euses et les éducateurs/trices puissent gérer les droits d'auteur de leurs travaux académiques à leur entière discrétion. Les conventions de publication conclues avec les revues et les maisons d'édition doivent toujours autoriser l'autoarchivage.

6. Certaines revues non libres d'accès interdisent pendant une période déterminée la publication d'articles dans des archives ouvertes. De telles pratiques vont à l'encontre du principe fondamental de la communication universitaire selon lequel tout nouveau savoir doit être rendu public le plus rapidement possible. Si leur mise en œuvre est inévitable, elles ne devraient toutefois pas excéder six mois, voire être définitivement éliminées.

7. De nombreuses revues en libre accès prennent en charge certains frais, tels que les frais de traitement liés au contrôle des normes de qualité et aux processus d'évaluation par les pairs, ce qui transfère la contribution financière sur les auteurs plutôt que sur les abonnés. De tels frais doivent être reconnus comme des dépenses admissibles dans le budget de la recherche et doivent figurer dans les contrats des chercheurs/euses et des universitaires. Il convient également d'envisager des modèles de financement alternatifs tels que les subventions publiques ciblées.

8. Les revues en libre accès « prédatrices », qui fournissent un service minimum et dont la seule raison d'exister est de profiter des frais de traitement des articles, vont à l'encontre des opportunités de communication universitaire offertes par les revues hybrides en libre accès, compromettent l'intégrité de l'évaluation par les pairs et font peser une menace sur les principes fondamentaux de la liberté d'accès.

9. Le libre accès ne doit en aucun cas être utilisé par les gouvernements ou les institutions pour réduire les dépenses en matière d'archivage documentaire. Les économies engendrées par une diminution des frais d'abonnement à une revue doivent être intégralement réinvesties dans la recherche et la communication universitaires, en ce compris les achats réalisés par les bibliothèques et les fonds dédiés au financement des frais de traitement des articles encourus par le personnel universitaire.

10. L'internationale de l'Education et ses affiliés dans le domaine de l'enseignement post-secondaire et supérieur, et de la recherche peuvent promouvoir le libre accès en :

a) incitant leurs membres à publier leurs articles dans des revues en libre accès ou en pratiquant l'autoarchivage ;

b) dissuadant leurs membres à publier leurs articles dans des revues qui ne soutiennent pas le libre accès, ou à servir leurs intérêts en tant qu'éditeurs ;

c) négociant des critères de renouvellement, de titularisation et de promotion qui reconnaissent pleinement un accès libre aux fruits de la recherche ;

d) dénonçant les éditeurs prédateurs qui pratiquent une forme de fraude universitaire.

Conclusions de la 8eme Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche

Nous, les participant(e)s à la 8ème Conférence de l'Internationale de l'Education sur l'enseignement supérieur et la recherche, nous sommes réuni(e)s à Buenos Aires, en Argentine, du 25 au 27 septembre 2012, et avons examiné les principales tendances et les évolutions politiques majeures survenues dans notre secteur, depuis la 7ème Conférence tenue à Vancouver, au Canada, en 2010. Nous exprimons notre sincère gratitude à nos hôtes de CONADU pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité.

CONSTATANT les nombreux défis rencontrés par les institutions, les syndicats, les personnels et les étudiant(e)s de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le climat économique et politique actuel;

AFFIRMANT que l'IE et ses affiliés doivent accroître leurs efforts pour défendre et promouvoir les droits professionnels, académiques, syndicaux et humains des personnels de l'enseignement supérieur et des chercheurs/euses; et

RAPPELANT la politique de l'IE selon laquelle l'enseignement supérieur et la recherche sont des services publics, et qu'il incombe aux autorités publiques d'empêcher la marchandisation et le commerce des services éducatifs et de la propriété intellectuelle, la précarisation de l'emploi dans le secteur éducatif, l'application de modèles de gestion du secteur privé aux institutions éducatives, et la privatisation de l'offre éducative;

Nous recommandons au Bureau exécutif de l'IE:

- d'adopter la Déclaration politique sur les droits d'inscription, affirmant que des droits d'inscription ne devraient pas être exigés, et que, lorsqu'ils existent, ils devraient être progressivement réduits et éliminés; et
- de marquer son accord pour tenir la 9ème Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en Afrique, en 2014.

Nous recommandons que le Secrétariat de l'IE:

- Recueille et diffuse des informations et une analyse de l'impact des mesures d'austérité sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans

le cadre de la campagne « L'éducation en crise », en prêtant une attention toute particulière à l'impact sur les conditions d'emploi des personnels, leur statut professionnel et leurs libertés académiques;

- Veille à ce que les interventions auprès de la Banque mondiale, du FMI, du G20 et d'autres organisations multilatérales pertinentes soulignent l'importance sociale et économique des investissements publics consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche, en particulier dans les pays en développement;
- Recueille des informations des affiliés concernant l'emploi précaire et à durée déterminée dans le secteur, notamment des chercheurs/euses en début de carrière;
- Étudie les façons de faciliter un plus large échange d'informations entre les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par le biais d'un bulletin électronique;
- Axe ses efforts sur le renforcement de ses affiliés en Amérique latine, en Afrique et dans la région d'Asie-Pacifique;
- Veille à ce que les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche soient représentés au sein du Réseau des responsables de la syndicalisation de l'IE;
- Poursuive ses efforts d'opposition à la commercialisation et à la privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en exerçant un lobbying contre l'inclusion de l'éducation et des services connexes dans les accords commerciaux internationaux, tels que l'Accord général sur le commerce des services de l'OMC, et l'Accord international sur les services, proposé récemment;
- Encourage et aide les affiliés à promouvoir l'équité pour les groupes défavorisés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les minorités raciales, les personnes handicapées, et les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s, les transsexuel(le)s et les allosexuel(le)s;

- Fasse part à l'UNESCO, à la Banque mondiale et à l'OCDE des conséquences négatives des classements universitaires mondiaux et des évaluations des résultats d'apprentissage des étudiant(e)s;
- Étudie les façons de promouvoir plus largement la coopération au développement et les initiatives de solidarité internationale entre les affiliés de l'enseignement supérieur et de la recherche;

- Augmente la surveillance et le signalement des violations des libertés académiques, des droits syndicaux, et des libertés individuelles dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous appelons les affiliés de l'IE à:

- Renforcer la coopération, le partage d'informations et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'organisation de campagnes, la syndicalisation, la négociation collective et la promotion de l'équité;
- Diffuser et à partager les bonnes pratiques, notamment les dispositions de conventions collectives, les initiatives juridiques et les campagnes publiques visant à améliorer les conditions d'emploi des personnels engagés à durée déterminée et à donner des perspectives d'emploi permanent et continu aux chercheurs/euses en début de carrière;
- Entreprendre des partenariats avec les organisations d'étudiant(e)s et autres alliés, et à renforcer ces partenariats;
- Contribuer et à participer activement à la campagne de l'IE « L'éducation en crise »;
- Renforcer les initiatives de solidarité internationale et de coopération au développement.

Déclaration politique de l'Internationale de l'Education sur les droits d'inscription

1. La participation à l'enseignement supérieur pour toutes celles et tous ceux qui y sont aptes est un droit consacré par l'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies et par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1967:

« L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ».

2. L'enseignement supérieur est un bien public qui profite à toute la société, en contribuant au développement social, culturel, démocratique et économique.
3. Il incombe, par conséquent, aux États de promouvoir et de garantir le droit à l'enseignement supérieur, en fournissant un financement public suffisant pour couvrir

l'intégralité des coûts de l'éducation. L'enseignement supérieur est financé le plus équitablement par des fonds publics soutenus par un système d'impôts progressifs sur les revenus.

4. Les droits d'inscription sont des droits d'utilisation privée qui peuvent dénaturer la mission académique des institutions d'enseignement supérieur en transformant les étudiant(e)s en consommateurs/trices et les enseignant(e)s en prestataires de services. La concurrence entre les institutions intéressées par les clients payant des droits d'inscription mine la mission fondamentale de l'université sur le plan de l'éducation et de la recherche, et déplace les ressources vers le marketing commercial, la collecte de fonds, le recrutement et les relations publiques.

5. Les droits d'inscription ont un impact négatif disproportionné sur les femmes, les minorités, les peuples autochtones et les groupes économiquement défavorisés.

6. L'introduction et l'augmentation des droits d'inscription entrainent l'augmentation de l'endettement étudiant. Cela a un impact social et économique négatif. De hauts niveaux d'endettement les incitent également à refuser des emplois socialement importants, mais sous-rémunérés. Par conséquent, la forme première de l'assistance financière directe offerte aux étudiant(e)s, y compris les indemnités de subsistance, doit être des subventions fondées sur les besoins.
7. Dans de nombreuses juridictions, les étudiant(e)s internationaux/ales doivent verser des droits d'inscription extraordinairement élevés. Cela a un sérieux impact sur la grande majorité des étudiant(e)s issu(e)s de pays moins développés, qui sont incapables de se permettre de tels droits d'inscription.

8. Des droits d'inscription ne doivent pas être exigés aux étudiant(e)s. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements doivent s'engager à les réduire graduellement, avec l'objectif final de les éliminer dans tous les secteurs de l'enseignement supérieur. Les programmes d'assistance financière aux étudiant(e)s doivent donner l'occasion à tous les individus qualifiés sur le plan académique de participer à l'enseignement supérieur.

9. Les gouvernements et les institutions doivent veiller à ce que toutes les barrières à la participation, y compris les barrières financières, soient éliminées.

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Ghana
14-16 novembre 2016

Conclusions de la 9eme Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche

La 9e Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche de l'Internationale de l'Education, réunie du 10 au 12 novembre à Bruxelles, en Belgique, a examiné les principales tendances et évolutions politiques observées dans ces deux secteurs depuis la 8e édition de la conférence, tenue en 2012 à Buenos Aires, en Argentine.

AFFIRMANT que l'enseignement supérieur et la recherche de qualité sont des biens publics, dont la mission de préservation, de transmission et de développement des connaissances ne pourra s'accomplir qu'en présence d'un financement public approprié, en dehors de toute pression extérieure exercée sur les institutions, et uniquement en offrant aux universitaires la possibilité de bénéficier de conditions d'emploi décentes et de jouir de leurs libertés académiques ;

CONSTATANT avec une vive inquiétude l'augmentation du nombre d'emplois précaires et temporaires, mal rémunérés et n'offrant que peu ou pas d'avantages, de sécurité ou de protection dans l'exercice des libertés académiques ; et,

RAPPELANT qu'il appartient aux autorités publiques de prévenir la marchandisation, la privatisation et la commercialisation au sein du secteur de l'éducation.

Recommande au Bureau exécutif de l'IE les points suivants :

- Adopter la Déclaration sur les MOOC.
- Convenir d'un accord prévoyant la tenue de la 10e Conférence internationale sur l'enseignement supérieur et la recherche dans la région Afrique en 2016.
- Envisager une représentation spécifique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein du Bureau exécutif de l'IE.

Recommande au Secrétariat de l'IE les points suivants :

- Inclure au programme des prochaines campagnes un point spécifique consacré au problème des contrats précaires et à durée déterminée auxquels sont soumis les effectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en insistant sur le droit au travail décent, les salaires appropriés et les libertés académiques.

- Faire en sorte que l'intervention de l'IE auprès de l'UNESCO, l'OIT, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, le G20 et d'autres organisations multilatérales pertinentes, mette l'accent sur l'importance sociale et économique de l'investissement public dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Plaider en faveur de l'intégration d'une disposition spécifique portant sur l'accès à l'enseignement supérieur de qualité parmi les principales priorités des Objectifs du Millénaire post-2015 des Nations Unies pour le développement.
- Poursuivre la lutte contre la commercialisation et la privatisation des secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en faisant pression pour empêcher l'inclusion de l'éducation et d'autres services publics dans les accords commerciaux internationaux et régionaux tels que l'Accord sur le commerce des services, le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et l'Accord de partenariat transpacifique.
- Renforcer la surveillance et le signalement des violations des libertés académiques, des droits syndicaux et des libertés civiles dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Appelle les affiliés de l'IE à :

- Renforcer la coopération ainsi que le partage des informations et des bonnes pratiques dans le cadre des campagnes, de la syndicalisation et de la négociation collective.
- Encourager et promouvoir l'équité au sein des syndicats et des lieux de travail pour les groupes défavorisés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les groupes ethniques et raciaux, les personnes en situation de handicap, les lesbiennes, les gays, les bisexuel(le)s et les transsexuel(le)s.
- Organiser, le cas échéant, des campagnes ciblant le personnel engagé sous contrat à durée déterminée, les chercheurs/euses en début de carrière et le personnel de soutien à l'éducation.
- Établir et consolider des partenariats avec les organisations estudiantines, ainsi qu'avec d'autres syndicats, organisations communautaires et sympathisant(e)s, en vue de créer des coalitions efficaces et puissantes.
- Faire pression sur les gouvernements en vue d'accroître les financements et d'inclure une disposition relative à l'accès à l'enseignement supérieur de qualité parmi les principales priorités du programme pour le développement post-2015.

- Demander instamment aux institutions et aux gouvernements de garantir une meilleure reconnaissance de la valeur que représente la formation dans l'enseignement supérieur, en créant des environnements pédagogiques propices à l'enseignement pour le personnel enseignant et favorables à l'apprentissage des élèves.
- Renforcer la solidarité internationale et les initiatives en matière de coopération au développement, en ce compris la participation au Consortium de l'IE pour la coopération au développement dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Déclaration sur les MOOC

Préambule

Les cours en ligne ouverts et massifs (MOOC) illustrent les toutes dernières tentatives d'exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication aux fins de dispenser un enseignement de type supérieur. Les partisans des MOOC les décrivent comme un moyen innovant et peu onéreux de fournir du contenu à un large public. De plus en plus, certains voient le potentiel de rentabilité que représente la vente de MOOC à grande échelle.

L'Internationale de l'Education plaide en faveur de la suppression des barrières empêchant généralement l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite scolaire. De même, l'IE s'engage fermement à renforcer l'égalité des chances et l'équité en matière d'éducation pour toute personne qualifiée. Les MOOC ne constituent qu'un moyen permettant aux institutions d'enseignement supérieur de poursuivre ces objectifs. Toutefois, les gouvernements, les institutions et les prestataires privés sont également susceptibles de détourner les MOOC et d'autres technologies de formation à distance de leur objectif premier, en encourageant la privatisation, en réduisant le financement public et en renforçant le contrôle exercé sur la gestion du personnel universitaire.

L'IE affirme que les principes suivants doivent être appliqués pour orienter l'évolution et l'utilisation des MOOC et des autres moyens technologiques mis à disposition pour diffuser l'enseignement supérieur.

1. **L'enseignement supérieur est un bien public et un service public.**

L'IE considère que l'éducation est un bien public et un droit humain. Les MOOC ne doivent pas être utilisés dans l'optique d'affaiblir les services d'éducation publics ou de promouvoir la privatisation et la commercialisation de l'éducation publique.

2. L'enseignement supérieur doit être accessible à toute personne qualifiée.

Les MOOC, ainsi que les autres formes d'enseignement en ligne, peuvent effectivement contribuer à élargir l'accès à l'enseignement supérieur, mais uniquement s'ils viennent compléter, et non remplacer, les pratiques pédagogiques éprouvées. Si bon nombre de MOOC remportent actuellement l'adhésion d'un large public, ils enregistrent cependant un taux d'abandon extrêmement élevé en comparaison de l'enseignement classique dispensé dans une classe. Offrir l'accès à l'enseignement supérieur n'a pas beaucoup de sens si les étudiants n'ont pas l'occasion de réussir.

3. L'enseignement supérieur se doit de promouvoir l'équité et de réduire les inégalités sociales.

Des études montrent que les étudiant(e)s à risque, défavorisé(e)s ou issu(e)s de minorités obtiennent des résultats nettement plus faibles avec les MOOC qu'au sein d'une classe ordinaire. Par conséquent, les MOOC risquent dans ce cas de renforcer, et non de diminuer, les inégalités en matière de résultats scolaires. Les MOOC menacent aussi de créer un enseignement supérieur à deux vitesses, où les élèves privilégié(e)s disposeraient de leur propre professeur et où les autres visionneraient des vidéos sur un écran d'ordinateur.

4. Les gouvernements ont l'obligation de garantir que l'enseignement supérieur soit financé de manière adéquate par des fonds publics.

Les MOOC ne doivent pas être considérés comme un moyen pour les gouvernements de réduire le financement public et les dépenses consacrées à l'éducation. En réalité, le coût que représente la production de MOOC et d'autres cours en ligne de haute qualité est rarement moins élevé qu'un cours dispensé dans une classe traditionnelle.

5. L'enseignement supérieur doit être dispensé de manière à pouvoir répondre aux besoins des élèves et s'inscrire dans un contexte local.

A ce jour, les MOOC sont principalement une initiative occidentale, anglo-américaine, s'appuyant sur une expérience universitaire, une base de connaissances et une approche pédagogique spécifiques. La grande majorité des cours est dispensée en anglais. C'est pourquoi les MOCC risquent de ne pas toujours être pertinents en regard des besoins

locaux, ni adaptés à des traditions ou des systèmes de connaissances différents. Et si l'on pousse le raisonnement à l'extrême, les MOOC pourraient même entraver le développement des capacités et des contenus locaux, en particulier dans les pays à faible et moyen revenu.

6. Le personnel de l'enseignement supérieur doit être libre de choisir et d'utiliser les ressources et les supports pédagogiques jugés adéquats.

Les libertés académiques comprennent, entre autres, le droit d'enseigner sans ingérence extérieure, en ce compris le droit de choisir le contenu et les méthodes pédagogiques, ainsi que le droit d'utiliser ou non une technique ou une technologie spécifique. Aucun(e) enseignant(e) de l'enseignement supérieur ne doit être forcé(e) à adopter ou à utiliser des MOOC s'il/elle les estime inappropriés.

7. Le personnel de l'enseignement supérieur doit pouvoir conserver ses droits de propriété intellectuelle sur ses supports de cours, quel que soit leur mode de diffusion.

Actuellement, les fournisseurs de MOOC appliquent un droit privatif sur le matériel inclus dans leurs cours, concèdent à l'utilisateur une licence lui permettant d'accéder à ce matériel et de l'utiliser, et conservent un droit de propriété sur le contenu généré par ce dernier. Afin de pouvoir exercer pleinement leurs libertés académiques, les effectifs de l'enseignement supérieur doivent pouvoir conserver la propriété de leurs supports de cours, y compris le matériel utilisé dans le cadre des cours dispensés à distance et en ligne.

Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement et la formation Professionnels

1.0 Introduction

Suite à l'adoption de la Résolution du nouvel impact sur l'enseignement et la formation professionnels dans chaque région de l'IE 1.4.4 et de la Résolution sur l'enseignement professionnel, le Genre et l'Inclusion 1.4.2, au 6ème Congrès mondial en 2011, le Groupe de travail a été mis en place pour apporter des conseils et des recommandations sur la façon de progresser dans le développement de la politique sur la formation professionnelle et la promotion des politiques.

2.0 Actualisation des progrès

Ce Groupe de travail s'est rencontré à deux occasions, en janvier 2013 et en mai 2014. L'enseignement et la formation professionnels sont devenus plus d'actualité au cours des dernières années, et conjointement avec le développement des compétences et l'employabilité ; ils représentent actuellement un enjeu crucial pour les institutions internationales. Cependant, ces institutions examinent rarement la politique du point de vue des enseignant(e)s et par conséquent le Groupe de travail s'est attelée à faire valoir davantage leurs voix et leurs conditions de travail à l'agenda de ces débats.

L'IE a participé activement au 3ème Congrès international de l'UNESCO sur l'EFPT (Enseignement et Formation techniques et professionnels) à Shanghai, en Chine en mai 2012. Le Congrès a mis l'accent sur les mesures de politiques relatives à l'EFPT qui pourraient être prises pour favoriser l'apprentissage et le développement des compétences, particulièrement pendant des périodes économiques difficiles. L'IE a été invitée à faire deux présentations officielles lors de cet évènement, l'une mettant l'accent sur la nécessité de renforcer un dialogue social et des pratiques de conventions collectives dans ce secteur et la seconde examinant en particulier les emplois précaires des enseignant(e)s de l'EFPT, mettant en exergue la nécessite d'améliorer le statut et les conditions d'emploi des enseignant(e)s dans le but d'améliorer la qualité de ce secteur.

Le Groupe de travail a suivi la version révisée de la recommandation de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFPT). Il a soumis des propositions détaillées avant la réunion des experts à laquelle l'IE a participé en mai 2014 et a continué à suivre le processus et d'y apporter sa contribution.

Le Groupe de travail continue de surveiller l'évolution de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) dans le cadre de l'OCDE, conjointement avec TUAC ; il suit de près les débats dans lesquels il intervient au sujet du PIACC (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes) et la stratégie pour les compétences de l'OCDE. Ce Groupe de travail a également analysé le Rapport mondial de suivi de l'éducation pour toutes et tous de 2012 (RMS) intitulé Jeunesse et Compétences : l'Education au travail ; il a examiné notamment les compétences dont les jeunes ont besoin et plus particulièrement la façon dont les compétences peuvent accroître leurs possibilités d'emploi.

L'enseignement et la formation professionnels ont également été examinés dans les processus menés par les Nations Unies dans un nouveau cadre mondial de développement. Les compétences et le développement des compétences ainsi que l'emploi de jeunes,

l'employabilité et les compétences pour l'emploi ont été au cœur des préoccupations dans les divers débats relatifs au programme d'éducation de l'après-2015 ; le Groupe de travail a analysé la formulation des propositions du Groupe de travail ouvert des Nations Unies pour le développement durable ainsi que le Comité directeur de l'EPT. Le Groupe de travail a convenu d'élaborer un certain nombre de documents pour décrire et analyser les différentes tendances et les évolutions dans le secteur de l'EFP. Ces documents se réfèrent à la pénurie de compétences, à la fuite des cerveaux, aux privatisations, à la reconnaissance des qualifications et à la reconnaissance des acquis.

3. Recommandations

Afin de consolider les progrès réalisés et de progresser vers la mise en œuvre intégrale des résolutions existantes sur l'EFT, le Groupe de travail a émis des recommandations que devra examiner le Conseil exécutif :

1. L'IE devrait poursuivre ses efforts pour rehausser le profil de l'enseignement professionnel et la formation, tant au niveau interne qu'externe. Comme un pas en avant dans cette perspective, le Groupe de travail recommande que l'IE s'assure que la conférence sur l'enseignement supérieur et sur la recherche porte sur les perspectives de l'enseignement professionnel postsecondaire/ tertiaire et sur la participation ;
2. L'IE doit continuer à participer activement à la révision de la recommandation amendée de l'UNESCO sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, en portant une attention particulière aux paragraphes relatifs au personnel de l'EFPT ainsi qu'au dialogue social ;

3. L'IE devrait inclure de manière plus explicite les questions concernant l'EFP dans sa campagne Uni(e)s pour l'éducation de qualité et recommander l'inclusion de l'EFP dans le programme de l'après-2015 ;

4. La privatisation est l'un des enjeux principaux pour le secteur de l'EFP au niveau mondial et l'IE devrait par conséquent s'assurer que l'optique d'une EFP soit inscrite dans tous les travaux de privatisation entrepris, ainsi que l'économie politique de l'éducation. En outre, l'IE est invitée à examiner, révéler et repérer les entreprises internationales/multinationales qui fournissent l'EFP à travers le monde ;

5. Il est important que toutes les questions relatives à l'EFP figurent et soient reflétées dans les travaux de l'IE sur le commerce et la mondialisation, y compris le TTIP et le TPP ;

6. Le statut des enseignant(e)s dans l'EFP devrait recevoir une attention particulière dans le cadre de la réunion du Comité des Experts de 2015 sur l'application de la recommandation relative aux enseignant(e)s (CEART) ;

7. Un travail supplémentaire devra être effectué sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) dans l'EFP ; le genre et l'inclusion ; l'éducation des adultes et la formation ; « les compétences vertes » et la « transition juste » à des emplois comportant une faible teneur en carbone, les formations sur le lieu de travail et les formations en apprentissage ;

8. Suite au succès qu'a remporté le forum sur l'EFP qui a eu lieu lors du Congrès au Cap en Afrique du Sud en 2011, l'IE devrait s'assurer qu'il y ait une place pour un forum sur la politique de l'EFP au prochain Congrès, où tous les affiliés qui sont actifs dans ce domaine peuvent se rassembler pour discuter des questions d'actualité, pour passer en revue les développements régionaux et se mettre d'accord sur un plan d'action ;

9. Afin de garantir que l'IE continue à adopter une approche stratégique et coordonnée sur l'EFP et à répondre à des nouveaux développements dans le secteur, il faudrait prolonger le mandat du Groupe de travail dédié à l'EFP.

Document Politique sur l'éducation d'IE

Le document politique sur l'éducation est accessible ici.

2011 Résolution sur les droits d'auteur et l'éducation

Le 6ème Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

Conscient que les traités commerciaux internationaux, régionaux et bilatéraux, notamment l'Accord commercial anti-contrefaçon, créent de nouvelles règles régissant les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur;

Constatant que bon nombre de ces accords imposent de nouvelles restrictions à l'utilisation équitable de matériel protégé par un droit d'auteur, y compris le matériel utilisé à des fins éducatives et de recherche;

Affirmant que les accords internationaux sur les droits d'auteur et les lois nationales devraient préserver l'équilibre entre les droits des créateurs et les droits des utilisateurs, afin de soutenir le développement et la diffusion de l'éducation, des connaissances et de la recherche;

Reconnaissant que des restrictions plus larges sur les exemptions du droit d'auteur à des fins éducatives imposera des coûts supplémentaires aux systèmes et aux institutions d'éducation, dont la plupart paient déjà d'importants frais de licences pour offrir aux étudiant(e)s et aux enseignant(e)s l'accès à du matériel didactique;

Comprenant que les nouvelles technologies de l'information ont facilité l'échange de connaissances et de matériel didactique, mais ont également rendu plus aisées les copies et les distributions illégales;

Reconnaissant que les détenteurs de droits d'auteur « verrouillent » davantage le matériel digital, afin d'empêcher la copie et la distribution commerciale illégales de leur bien;

Préoccupé, toutefois, que l'utilisation croissante de ces verrous digitaux puisse également limiter l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche, et à d'autres fins non-commerciales;

Conscient que les systèmes éducatifs des pays en développement sont affectés de manière disproportionnée par ces changements des règles internationales sur les droits d'auteur, et que de nombreux pays en développement exercent des pressions en vue d'introduire de plus larges exemptions du droit d'auteur pour l'éducation, dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

Plan d'action

Encourage l'IE à accroître son travail de surveillance et d'intervention dans le cadre des négociations commerciales internationales, afin de veiller à ce que les systèmes éducatifs ne soient pas subordonnés à des impératifs commerciaux, et que les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle ne limitent pas l'accès des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et des étudiant(e)s au matériel à des fins éducatives;

Appelle l'IE à faire pression sur l'OMPI et les autres agences et organisations pertinentes, afin de promouvoir une approche équilibrée des règles internationales sur les droits d'auteur qui n'empêche pas l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche;

Demande que l'IE préconise auprès de l'OMPI et des autres agences et organisations pertinentes des règles régissant l'usage des verrous digitaux, et que ces règles permettent de contourner les verrous dans les cas d'utilisation équitable non-commerciale, y compris l'éducation et la recherche;
Exhorte l'IE à soutenir activement le programme de développement de l'OMPI, ainsi que les demandes des pays en développement visant à défendre et à élargir les exemptions internationales du droit d'auteur à des fins éducatives et de recherche;

Encourage les organisations membres à surveiller les changements opérés dans leur législation nationale sur les droits d'auteur, ainsi qu'à défendre et à accroître l'utilisation équitable de matériel à des fins éducatives et de recherche.

2015 Résolution sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation

Le 7e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni à Ottawa, au Canada, du 21 au 26 juillet 2015:

1. **Réaffirmant** que l'éducation depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur est un droit fondamental de la personne et un bien public, que sa fourniture est la responsabilité première des gouvernements, et à cet égard, que l'État a l'obligation de définir les objectifs des systèmes éducatifs de qualité et de les financer de manière adéquate, et de le faire au travers de la consultation et de la négociation avec les représentant(e)s des syndicats d'enseignants;

2. **Notant** que la privatisation de l'éducation, sous ses nombreuses formes et modalités, constitue une tendance qui se développe rapidement et a des effets souvent négatifs sur les enseignant(e)s, le personnel de soutien, les étudiant(e)s et la société dans son ensemble;

3. Notant avec préoccupation l'intervention accrue et la promotion des acteurs privés dans la gouvernance de l'éducation (fourniture, financement, gestion et élaboration des politiques), associées aux défis majeurs à relever en termes d'accès à l'éducation, d'équité et de qualité, et l'absence de volonté politique de fournir et de financer des systèmes d'éducation publique dans de nombreux pays à bas et moyen revenu;

4. **Déplorant** le fait que, dans de nombreux pays, les gouvernements aient abandonné leur responsabilité fondamentale de garantir le droit à l'éducation pour tou(te)s par le biais d'une éducation publique gratuite et de qualité, qui doit rendre des comptes, et de plus en plus se tournent vers les acteurs privés, s'y associent ou les subventionnent pour la fourniture de services éducatifs;

5. **Regrettant** que des organisations internationales et nationales, des entreprises, des groupes de réflexion, des ONG, d'autres acteurs privés et des gouvernements promeuvent, fassent du prosélytisme et introduisent différentes formes de privatisation et de commercialisation des services éducatifs;

6. **Observant** que la privatisation et la commercialisation de l'éducation ont créé et exacerbé les inégalités en matière d'accès et de qualité de l'éducation, en particulier pour les personnes défavorisées sur le plan socio-économique et que les inégalités liées à la fortune, au genre, à l'origine ethnique et géographique se sont creusées sous l'effet de la privatisation de l'éducation, en marginalisant et en excluant davantage des groupes de l'accès et de la participation à l'éducation;

7. **Constatant** que les réformes fondées sur les mécanismes du marché peuvent contraindre les établissements scolaires à se livrer concurrence au lieu de collaborer et conduire à une stratification, une ségrégation et au creusement des inégalités au sein des systèmes éducatifs;

8. **Considérant** que les écoles privées et des formes de partenariats public-privé peuvent détourner des fonds et des aides destinées aux écoles publiques, affaiblissant ainsi les établissements publics, en particulier lorsque les dépenses que les gouvernements consacrent à l'éducation sont déjà faibles;

9. **Reconnaissant** que les « mesures rentables » dans l'éducation peuvent entraîner une augmentation du nombre d'élèves par classe, une réduction des services fournis aux enfants;

un recours à des enseignant(e)s non qualifié(e)s; la précarisation des conditions de travail et d'emploi des personnels de l'éducation au détriment de la qualité des services éducatifs;

10. **Notant** que les écoles privées bon marché et d'autres prestataires privés, ainsi que certaines formes de partenariats public-privé emploient fréquemment du personnel manquant de formation et/ou de qualifications, ou les rétribuent beaucoup moins bien que celui des écoles publiques ou les privent du droit à la liberté syndicale et de négociation collective;

11. **Observant** que de nouvelles méthodes de gestion publique, comme les systèmes de rémunération basés sur les performances, qui font souvent partie des politiques de privatisation, affectent les conditions de travail des personnels de l'éducation et portent atteinte à leur statut professionnel et à leurs droits;

12. **Affirmant** que les droits des enseignant(e)s, des employé(e)s de l'enseignement supérieur et du personnel de soutien à des conditions de travail décentes, une formation de qualité, un recrutement et un emploi équitables et à un développement professionnel de qualité doivent être garantis;

13. **Notant** que les pratiques en matière de gestion publique, de commercialisation et de privatisation sont déjà fortement ancrées au niveau international et national dans la plupart des secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation continue, notamment la généralisation du commerce international, l'octroi de subventions aux acteurs privés et la concurrence effrénée dans le domaine des frais de d'inscription. Ces facteurs ont des conséquences négatives avérées sur l'accès à l'éducation, la justice sociale, les conditions d'emploi du personnel, les libertés académiques et la prise de décision collégiale.

14. **Affirmant** que les syndicats de l'éducation, en tant que représentants des travailleurs/euses de l'éducation, jouent un rôle important en vue de faire en sorte que les effets potentiellement négatifs de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation soient dénoncés et pris en compte; et

15. **Se référant** au Document politique de l'IE sur l'éducation adopté par le 6e Congrès mondial en 2011 et au Protocole sur les partenariats multi-acteurs dans l'éducation, basé sur les recommandations de la taskforce de l'IE sur les partenariats public-privé dans l'éducation, adopté par la 34e réunion du Bureau exécutif en 2009.

16. Le 7e Congrès mondial:

a. Invite instamment les gouvernements à reconnaître l'éducation comme un pilier fondamental du développement social et de la justice et, partant, à protéger l'éducation publique contre la privatisation et la commercialisation;
b. Appelle à un effort concerté de l'IE et de ses organisations membres à défendre le plein exercice du droit à un enseignement public gratuit de qualité et des conditions d'emploi équitables pour les personnels de l'éducation des secteurs privé et public;
c. Demande aux organisations membres de l'IE de suivre de près les nouvelles politiques de privatisation de l'éducation et les effets de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation sur les systèmes éducatifs ainsi que leurs répercussions sur les élèves, les enseignant(e)s, les éducateurs/trices et les personnels de soutien à l'éducation et à plaider et mobiliser contre les tentatives de privatisation et de commercialisation de l'enseignement éducation public; et
d. Prie instamment les organisations membres de l'IE, conformément à leurs statuts et règles de procédures, de s'organiser et de défendre les droits des enseignant(e)s et des personnels de soutien à l'éducation des secteurs public et privé.

17. **Mandate le Bureau exécutif de l'IE afin qu'il:**
a. Collecte, publie et diffuse, avec l'appui des organisations membres, des données factuelles sur les activités des acteurs privés en matière de promotion et de mise en œuvre des politiques et des pratiques liées à la privatisation et la commercialisation et sur les résultats de leurs activités;
b. Élabore une stratégie de réponse globale pour veiller à ce que les gouvernements s'acquittent de leur obligation de garantir un enseignement public gratuit et de qualité et pour contrer l'influence des acteurs privés dans l'éducation, en particulier lorsque leurs activités dans le secteur de l'éducation ont un effet négatif sur l'accès et creusent les inégalités dans les systèmes éducatifs;
c. Lance une campagne mondiale mobilisant les affiliés et alliés de l'IE afin de faire face au recours croissant à la sous-traitance au profit des acteurs privés et à leur implication grandissante dans les activités et services en rapport avec l'éducation qui ont un impact néfaste sur l'enseignement et l'apprentissage;
d. Fournit des outils et ressources permettant de renforcer la capacité des affiliés à mener des campagnes efficaces visant à faire prendre pleinement conscience à l'ensemble des décideurs, organisations internationales et autres acteurs des conséquences néfastes des différentes formes de privatisation de l'éducation et à plaider en faveur de la protection de l'éducation publique contre la marchéisation et la marchandisation;
e. Mette en place une taskforce de l'IE sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation (y compris un(e) représentant(e) de la formation continue et de

l'enseignement supérieur) afin d'orienter, d'appuyer et de surveiller ce travail et de continuer à développer la politique de l'IE sur la privatisation et la commercialisation de l'éducation; et

f. Encourage toutes les organisations membres de l'IE à impliquer et mobiliser leurs membres et affiliés au sein des communautés et de la société civile dans une campagne dynamique de défense de l'éducation publique et de lutte contre les tentatives de privatisation et de commercialisation de l'éducation.

2015 Résolution sur la promotion de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) - qualifier les jeunes

Le 7e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni à Ottawa, au Canada, du 21 au 26 juillet 2015:

Reconnaît que:

1. La crise économique et financière, loin d'être résolue, réaffirme la nécessité de préparer tous les jeunes à une formation de qualité. L'enseignement et la formation professionnels (EFP) incluant l'enseignement et la formation professionnels techniques (EFPT), conformément à la Classification internationale type de l'éducation - CITE - intégrant l'EFPT dans l'EFP, doit amener à un diplôme reconnu délivré par le système public d'enseignement de chaque pays, sans restriction sur le marché du travail, d'une région à l'autre.

2. À cette fin, tous les pays doivent consacrer les moyens suffisants pour développer un EFP de haut niveau à égale importance des autres voies de formation.

3. La résolution « Les six points fondamentaux pour renforcer l'enseignement professionnel » (5e Congrès mondial 2007) est encore plus d'actualité et chaque pays doit lui redonner sa place centrale dans les politiques éducatives publiques.

4. Un EFP moderne se doit de prendre en compte le droit des jeunes de choisir librement leur formation professionnelle. Les nations doivent lutter contre les sorties sans qualification et développer l'intégration de tou(te)s les jeunes quels que soient leur condition, leur origine ou leur genre.

5. L'EFP doit développer l'insertion des handicapé(e)s par la mise à disposition de moyens matériels et humains.

6. Tous les jeunes issus de l'EFP doivent pouvoir accéder s'ils/si elles le souhaitent à une formation professionnelle en enseignement supérieur. L'EFP ouvre la voie d'une formation continue, tout au long de la vie.

7. Nous savons que les pays qui ont valorisé leur EFP ont permis aux jeunes de mieux supporter les conséquences de la crise économique et financière. Ainsi le taux de chômage est moins élevé chez ces jeunes. Nous croyons que l'EFP est une solution importante à la résolution de la crise mondiale. Pour réduire le chômage chez les jeunes, promouvons un EFP de haut niveau!

8. L'EFP doit garantir l'employabilité à long terme et ne doit pas uniquement être axé sur une formation professionnelle spécifique. Il doit également permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences générales de base, tout en leur offrant des opportunités de suivre un apprentissage ou une formation en entreprise, sous la supervision et la responsabilité de l'école ou de l'institution de formation.

9. L'accès aux nouvelles technologies doit être garanti pour tous. Le développement du numérique constitue un ensemble de savoirs qui nécessitent une sensibilisation tant à ses avantages qu'à ses dérives potentielles.

10. L'EFP de haute qualité suppose des enseignants et/ou éducateurs spécifiques hautement qualifiés. Ils ont droit à de bonnes rémunérations et des conditions de travail favorables à l'exercice de leur métier.

11. L'EFP doit favoriser l'éducation au développement durable de l'économie mondialisée.

12. Les jeunes de l'EFP doivent aussi découvrir d'autres milieux de vie et de travail. À cette fin, les programmes d'échanges internationaux doivent être développés dans l'enseignement professionnel.

2015 Résolution pour stopper le PTCI, l'ACS, l'AECG, l'APT et les autres accords de commerce et d'investissement similaires

Le 7e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) réuni à Ottawa, au Canada, du 21 au 26 juillet 2015:

1. **Réaffirme** l'opposition de longue date de l'IE aux accords de commerce multilatéraux, plurilatéraux, régionaux et bilatéraux visant la privatisation et l'exploitation mercantile des services publics, notamment l'éducation.

2. **Exprime ses plus vives inquiétudes** face à la nouvelle vague d'accords de commerce et d'investissement négociés actuellement par les gouvernements nationaux et les institutions supranationales telles que l'Union européenne (UE). Il s'agit notamment de l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (CETA), du Pacte transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les Etats-Unis (PTCI)[1], de l'Accord de partenariat transpacifique (APT) et de l'Accord sur le commerce des services (ACS) auquel prennent part 23 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dont l'UE en tant qu'entité.

3. **Estime** que ces accords de commerce et d'investissement entraîneront de lourdes conséquences sur l'économie mondiale, sachant que ces derniers serviront de modèles pour les accords futurs.

4. **Constate** que les pays en développement sont susceptibles d'être davantage touchés par les règles imposées par les accords de commerce et d'investissement, limitant et entravant la création et le développement de services publics, notamment l'éducation.

5. **Condamne** le manque de transparence et de contrôle démocratique adéquat, et déplore le fait que les représentant(e)s des pays les plus pauvres de la planète soient totalement exclu(e)s des négociations.

[1] Aux Etats-Unis, l'accord de commerce avec l'UE est mieux connu sous le nom de Traité de libre-échange transatlantique (TAFTA).

6. **Constate** que l'objectif de ces accords dépasse de loin le cadre habituel des réductions tarifaires, en imposant des limites aux mesures pouvant être prises par les gouvernements à l'intérieur de leurs frontières, notamment au travers d'une convergence et d'une uniformisation des réglementations entre pays ne tenant pas compte des priorités nationales.

7. **Estime** que ces accords menacent directement l'offre de services publics de qualité, dont l'éducation, sachant qu'ils limitent la capacité des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public, tout en favorisant la libéralisation de ces services et le renforcement des droits des entreprises multinationales.

8. **Estime** également que l'exécution des accords régis par les entreprises portera atteinte à la souveraineté nationale des États, aux droits des travailleurs/euses, ainsi qu'aux normes sociales et environnementales.

9. **Demeure sceptique** quant aux déclarations officielles certifiant que ces accords de commerce et d'investissement contribueront à créer davantage d'emplois et à augmenter la capacité financière des travailleurs/euses. Il est à craindre, au contraire, que les éventuels avantages économiques découlant de ces accords fassent l'objet d'une répartition inéquitable et soient éclipsés par le prix à payer par les travailleurs/euses et leurs familles.

10. Le 7e Congrès mondial de l'IE se montre particulièrement préoccupé par les dispositions suivantes des accords de commerce et d'investissement:

a. **Règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE)** : commission d'arbitrage favorable aux entreprises, permettant aux sociétés étrangères d'engager des poursuites contre des États souverains, au cas où des mesures prises dans l'intérêt public par un gouvernement élu, une autorité locale ou une instance mandatée par les autorités, telles que les organismes d'accréditation et de financement, limiteraient les droits d'investir des entreprises.

(i) Les mécanismes de RDIE prévus dans les accords commerciaux actuels, auxquels ont recours et dont abusent les entreprises nationales pour contourner les politiques publiques légitimes.

(ii) La possibilité de faire valoir les mécanismes de protection des investisseurs et le RDIE pour amener les pays à accepter les politiques néolibérales de privatisation, les partenariats public-privé, les écoles à charte, les systèmes de chèques-études, les structures de prêts aux étudiant(e)s et d'autres modèles de marché similaires, applicables aux services publics et au secteur de l'éducation en particulier.

(iii) La charge que fait peser sur le contribuable le versement de sommes importantes à des entreprises étrangères, puisées dans les fonds publics, pour s'acquitter des indemnités dues dans le cadre d'une procédure de RDIE, calculées sur la base d'une évaluation des pertes futures des entreprises.

b. **Approche de la « liste négative »**: tous les services, y compris l'éducation, pourront être déréglementés sauf en cas d'exclusion spécifique mentionnée par les parties engagées.

c. **« Clause d'ajustement »**: mécanisme permettant de perpétuer systématiquement la nature contraignante des déréglementations instaurées par les parties. En d'autres termes, si un gouvernement accepte une libéralisation partielle ou intégrale du secteur de l'éducation, les gouvernements suivants ne pourront abroger cette mesure sans s'acquitter de lourdes indemnités compensatoires.
d. **Coopération et cohérence en matière de réglementation**: introduction de nouveaux processus technocratiques pour l'élaboration des politiques, supervisés par des instances de réglementation investies du pouvoir de contrôler le respect des engagements réglementaires en matière de critères, processus et autres révisions, et chargées de formuler des propositions concernant les réglementations futures.
e. **Droits au travail**: absence de dispositions réglementaires exécutoires pour protéger et renforcer les droits des travailleurs/euses et des employé(e)s – par exemple, une clause contraignante prévoyant la protection des droits du travail, s'appuyant sur les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Le 7e Congrès mondial de l'IE:

11. **Salue** la contribution et le soutien des affiliés nationaux de l'IE aux campagnes de lutte contre les accords de commerce et d'investissement.

12. **Salue** le travail accompli par l'IE, le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) et les autres régions de l'IE pour coordonner les campagnes et faire pression pour lutter contre les accords de commerce et d'investissement.

13. **Salue** les campagnes et les actions de mobilisation organisées par l'IE, le CSEE et les autres régions de l'IE pour attirer l'attention sur les risques potentiels que représentent les accords PTCI, AECG, APT et ACS pour les systèmes d'éducation, et **souligne** la difficulté de définir avec précision et sans ambiguïté les exemptions pour l'éducation, en particulier dans le domaine de la formation des adultes, de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel.

14. **Souligne** le risque d'être confronté à un fait accompli, en l'occurrence, devoir accepter des accords inappropriés et inacceptables n'ayant pas pu être modifiés et orientés par les travailleurs/euses et les citoyen(ne)s et dont les délais rendent difficile la mobilisation de l'opposition.

15. **Rappelle** les précédentes tentatives d'entériner définitivement le droit d'investissement des entreprises multinationales – par exemple, l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) signé fin des années 1990 et suspendu en partie suite à la pression populaire.

16. **Prie** instamment le Bureau exécutif de l'IE d'adopter une position claire marquant une opposition de principe au PTCI, à l'AECG, à l'APT et à l'ACS et aux autres accords de

commerce et d'investissement similaires, ainsi qu'à l'inclusion du RDIE dans d'autres accords tels que les Traités bilatéraux d'investissement, et de continuer à exercer la pression et à mener des campagnes en faveur d'accords soutenant la croissance, les emplois décents, la protection des services publics de qualité et le respect des normes en matière de travail, de consommation, d'environnement, de santé et de sécurité.

Le Congrès **mandate** également le Bureau exécutif pour:

17. Attirer l'attention des membres de l'IE sur la gravité et l'incidence des accords de commerce et d'investissement, et insister pour que les organisations nationales représentant le personnel de l'éducation prennent en compte ces accords dans leur programme de travail.

18. Faire en sorte que les accords de commerce et d'investissement soient inscrits dans le programme du groupe de travail de l'IE chargé d'étudier la privatisation et la commercialisation de l'éducation.

19. Collaborer avec les Fédérations syndicales internationales, la Confédération syndicale internationale et les organisations non gouvernementales dans le cadre des campagnes de lutte contre les accords de commerce et d'investissement préjudiciables, en ce compris les propositions émanant de l'Organisation mondiale du commerce.

20. Préconiser des politiques de commerce et d'investissement alternatives respectant pleinement les obligations des États prévues par les lois internationales, leur constitution et leur législation nationale en matière de droits humains, notamment le droit à l'éducation, et favorisant une croissance basée sur la création d'emploi, garantissant le travail décent, respectant les droits des peuples autochtones, rehaussant le niveau de vie de l'ensemble des citoyen(ne)s et prônant un développement durable et respectueux de l'environnement.

21. Faire campagne pour exiger que tous les accords en cours et futurs soient soumis à une consultation et à une surveillance rigoureuse et transparente, afin de garantir qu'ils soient acceptables et profitables aux millions de personnes concernées par leur contenu, dans tous les pays couverts par de tels accords.

2015 Résolution sur les enseignant(e)s, chercheurs/euses et le personnel de soutien éducatif en début de carrière

Le 7e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni à Ottawa, au Canada, du 21 au 26 juillet 2015:

1. Réaffirmant l'engagement pris par l'IE afin d'assurer équité et inclusion au sein des syndicats et organisations représentant les enseignant(e)s et les éducateurs/trices;

2. Reconnaissant qu'il est important de garantir la pérennité et la pertinence continue des organisations affiliées à l'IE à niveau national tout comme international;

3. Dénonçant les conditions de mauvais traitement inacceptables à l'égard de nombreux/euses enseignant(e)s, chercheurs/euses et personnels de soutien éducatif en début de carrière, privé(e)s de conditions de travail décentes, d'accès à la formation et au perfectionnement et pénalisés par des salaires peu élevés, un statut peu valorisé et une insécurité accrue de leur emploi;

4. Reconnaissant en outre que l'avenir de la profession enseignante va de pair avec la valorisation du statut professionnel et la considération des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière;

5. Notant que l'accroissement de la population en différents points du globe, et tout particulièrement dans l'hémisphère Sud, requiert des installations et du personnel éducatifs supplémentaires afin de répondre aux besoins éducatifs suscités et, dès lors, offre aux organisations affiliées à l'IE un potentiel considérable afin d'étoffer leur base d'adhérent(e)s, notamment en recrutant des enseignant(e)s et autres personnels de l'éducation récemment nommé(e)s. Cela leur permettra de poursuivre les précieux efforts entrepris par les syndicats et organisations représentant les enseignant(e)s afin de garantir l'éducation de qualité pour tou(te)s et de protéger, à l'avenir, le droit des élèves à l'éducation, de même que les droits des élèves, des éducateurs/trices et du personnel de soutien éducatif au sein de l'éducation;

6. Observant que nombre d'affiliés à l'IE mettent en œuvre des politiques dédiées aux enseignant(e)s, aux chercheurs/euses et au personnel de soutien éducatif en début de carrière à l'échelon national; et

7. S'en référant aux recommandations du Réseau d'Organisation (OrgNet) et de la 2e Conférence mondiale des femmes de l'IE (Dublin, Irlande, 7-9 avril 2014).

8. Le 7e Congrès mondial:

a. Appelle les membres de l'IE à documenter et à partager avec l'IE les expériences et les pratiques de référence dans le domaine du recrutement et du développement de programmes de soutien visant à appuyer le maintien en poste des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et

du personnel de soutien éducatif en début de carrière, afin de stimuler le débat, échanger des idées et agir sur cette question à travers les régions et au sein même de celles-ci;

b. Exhorte les organisations affiliées à l'IE à veiller à ce que les besoins et les priorités des enseignant(e)s, chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière soient traduits non seulement dans les politiques organisationnelles mais aussi dans le cadre des processus de négociation collective;

c. Exhorte en outre les organisations affiliées à l'IE à mettre l'accent sur le développement des capacités et la sensibilisation des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière à l'égard des valeurs syndicales;

d. Prie instamment les membres de l'IE de lancer de nouvelles campagnes et activités de mobilisation, ou de renforcer les campagnes et activités déjà en cours, et ciblant des enseignant(e)s, chercheurs/euses et personnels de soutien éducatif débutant(e)s potentiels; et de mener des efforts concertés afin d'assurer que les enseignant(e)s, chercheurs/euses et le personnel de soutien éducatif en début de carrière soient dûment représentés au sein des structures organisationnelles et habilités à participer aux processus décisionnels au sein de leurs syndicats, y compris en tant que membres des équipes de négociation collective; et

e. Prie instamment les membres de l'IE d'assurer la coordination avec les instances gouvernementales et les programmes de l'enseignement supérieur afin de promouvoir l'attrait de la profession enseignante et mettre en avant la stabilité de ce choix de carrière. Cette démarche devrait inclure la promotion de l'enseignement et la formation de niveau supérieur gratuits ou à bas coût ainsi que la fourniture de services de conseils et de tutorat par des collègues ayant suivi une formation pour assurer cette fonction pour chaque enseignant(e) débutant(e), et faire de la formation professionnelle continue un élément essentiel dans la carrière de tout(e) enseignant(e).

9. Mandate le Bureau exécutif de l'IE afin qu'il:

a. Recueille, publie et partage les expériences et les pratiques de référence des organisations affiliées à l'IE dans le domaine du recrutement et du développement de programmes de soutien visant à appuyer le maintien en poste des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière. Ces programmes incluent, mais sans s'y limiter, les activités de tutorat, d'observation collégiale et le soutien apporté par des formateurs/trices expérimenté(e)s durant les premières années d'enseignement;

b. Promeuve, facilite et supervise la participation des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière des organisations affiliées à l'IE dans le cadre des activités menées par l'IE;

c. Elabore une stratégie visant à encourager les organisations affiliées à permettre aux jeunes membres élus de les représenter au sein des structures de l'IE aux niveaux mondial et régional, en accordant une attention particulière à la question du genre et aux autres formes d'inégalités qui se recoupent souvent les unes les autres et peuvent conduire à la marginalisation de certain(e)s jeunes éducateurs/trices; et

d. Suive de près et supervise les résultats concernant la stratégie déterminée relativement à l'inclusion des enseignant(e)s, des chercheurs/euses et du personnel de soutien éducatif en début de carrière.

2015 Résolution sur la recherche publique et les libertés scientifique et académique

Le 7e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, réuni à Ottawa, au Canada, du 21 au 26 juillet 2015:

Reconnaît que:

1. Dans la plupart des pays du monde, les réformes de l'organisation et du financement de la recherche publique organisent le pilotage de la recherche essentiellement pour des intérêts à court terme économiques et, dans une certaine mesure, sociétaux.

2. En conséquence, les financements des laboratoires publics de recherche dépendent toujours plus d'orientations définies par les politiques n'ayant pas fait l'objet du moindre débat dans la communauté scientifique ni dans la société.

3. Les questions de recherche que se posent les scientifiques sont ainsi occultées au profit d'injonctions politiques leur imposant une obligation d'innovation et de transfert vers l'industrie, qui seraient des clefs pour résoudre la crise économique.

4. Ces politiques s'appuient sur les concepts du New Public Management (nouvelle gestion publique) pour organiser le pilotage des recherches et des chercheurs/euses. Le financement sur projets devient le mode très majoritaire du financement des recherches. Les réformes en

cours conduisent ainsi à brider les libertés scientifiques, et à réduire significativement le temps des chercheurs/euses effectivement disponible pour des activités de recherche.

5. Une des conséquences majeures du financement sur projets est l'explosion de la précarité, tout particulièrement celle des jeunes scientifiques, au détriment d'emplois stables et permanents.

6. Face à ces attaques contre la recherche publique, l'Internationale de l'Éducation doit engager une campagne mondiale pour la liberté de la recherche et la liberté académique sur les bases suivantes.

7. La recherche doit être libre. Ce qui veut dire, liberté d'initiative et de réalisation de la recherche et indépendance des chercheurs/euses qui doivent être à l'abri des pressions de toutes sortes. La recherche doit contribuer à l'accroissement des connaissances dans quelque domaine que ce soit, seule garantie du bien-être intellectuel et culturel des humains. L'activité de recherche ne peut participer à la construction d'un avenir meilleur pour la planète et se développer dans l'intérêt des sociétés humaines que si sont garanties deux libertés fondamentales: la liberté de recherche et la liberté académique.

8. Pour assurer ces libertés et le développement de la recherche, les chercheurs/euses, les enseignant(e)s-chercheurs/euses ainsi que les personnels ingénieurs et techniciens doivent bénéficier de meilleures conditions de travail, et en particulier d'emplois stables et de salaires décents.

9. L'exigence démocratique fait des connaissances scientifiques des biens publics mondiaux. Tout en œuvrant à une démocratie scientifique qui favorise débats et co-élaborations de savoirs entre chercheurs/euses et acteurs/trices citoyen(ne)s, les États doivent garantir la liberté intellectuelle de la recherche et l'autonomie professionnelle du champ scientifique, garantes de la scientificité des savoirs, en amont des décisions visant à la construction de politiques publiques.

Vos intervenant(e)s

Christian ADDAI-POKU est Président de la *Ghana's National Association of Graduate Teachers* (NAGRAT).

Dr Yaw BAAH est Secrétaire général du *Ghana Trades Union Congress* (TUC).

Dr Miguel BELTRÁN est un universitaire colombien. Il a été emprisonné à deux reprises depuis 2009, condamné sur de fausses accusations. Au début du mois de septembre dernier, il a été acquitté de sa peine de 8 ans car la Cour suprême de Colombie a estimé que les accusations portées contre Miguel Beltrán étaient illégales et fondées sur des preuves illégales.

Beth BUTTON (Twitter: @BethButton) est membre du Comité exécutif de l'Union des étudiants d'Europe (ESU). Par le passé, elle a occupé la fonction de Présidente de l'*Union of Students Wales*. Beth est titulaire d'un bachelier en sociologie et éducation de l'Université de Cardiff.

Amjad DABABAT est Président de la *Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees* (PFUUPE).

Mamadou DANSOKHO est professeur à la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD). Il dirige également le Département du Secteur rural du Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) à Dakar, au Sénégal. Il axe ses recherches sur l'économie politique et l'économie du développement.

David DZATSUNGA est Président de la College Lecturers Association of Zimbabwe (COLAZ), le seul syndicat représentant les travailleurs/euses des institutions d'enseignement secondaire et supérieur au Zimbabwe. Sous la présidence de Dzatsunga, la COLAZ a pu mettre un terme à la victimisation sans précédent orchestrée par les autorités du ministère de l'Enseignement secondaire et supérieur du Zimbabwe. Outre ses activités d'enseignement, Dzatsunga est un dramaturge et metteur en scène renommé dans son pays natal. Il a par ailleurs réalisé plusieurs productions locales mettant l'accent sur les questions de droits.

Alexander Kyei EDWARDS est Chercheur universitaire sénior et Chef de département ff. du Centre pour les études sur les politiques éducatives (CEPS), Institut pour les études sur la recherche et les innovations éducatives (IERIS), Université d'Education, Winneba. Ses recherches sont centrées sur la direction éducationnelle, la culture organisationnelle scolaire, la technologie de la performance humaine.

David EDWARDS (Twitter: @daveswords) est Secrétaire général adjoint de l'Internationale de l'Education (IE), dont il supervise les activités dans les domaines de la politique éducative, de l'emploi et de la recherche. Il coordonne également de nombreuses instances permanentes de l'IE, telles que le Réseau de recherche, le Réseau des organisateurs, le Comité consultatif auprès de l'OCDE, le Groupe de travail sur l'éducation de la petite enfance, le Groupe de travail sur l'EFP, le Groupe de travail de l'IE sur le personnel de soutien à l'éducation, ainsi que les activités de l'IE sur l'enseignement supérieur.

Awaah FRED est le Secrétaire général du All Africa Students Union (Syndicat de tous les étudiant(e)s africain(e)s). Depuis 2013, il a donné cours à la fois sur les Fondamentaux et principes de l'administration publique, Introduction à la gestion de l'environnement, Gestion d'affaires II, et sur les Principes de direction au niveau pré-licence à l'Université des études professionnelles – Accra (UPSA).

Dr Harry Lawson KWAKU AGBANU est Président de la *University Teachers Association of Ghana* (UTAG).

Stanislaus NABOME est le Secrétaire général de la *Ghana's National Association of Graduate Teachers* (NAGRAT).

Assibi NAPOE est la Coordinatrice régionale principale du Bureau régional de l'IE pour l'Afrique. Elle a servi dans l'administration publique du Togo comme Directrice du secteur éducatif en charge de l'encadrement, la formation, la gestion et la supervision du personnel enseignant de 1985 à 2003.

Jane Naana OPUKU AGYEMANG est Ministre de l'Education au Ghana depuis 2013. Elle a enseigné et travaillé à l'Université de Cape Coast depuis 1986. Elle a occupé divers postes universitaires, notamment celui de responsable du Département d'Anglais, de doyenne de la Faculté des Arts, de directrice des résidences étudiantes Adehye Hall et Valco Trust Fund Post-Graduate Hostel, et de doyenne du Centre des études supérieures et de la recherche. Depuis 1997, elle occupe le poste de directrice académique de l'Ecole de formation internationale en Histoire et Cultures de la Diaspora africaine. De 2008 à 2012, elle a été vice-chancelière de l'université et première vice-chancelière d'une université d'Etat au Ghana.

David ROBINSON (Twitter: @CAUT_ACPPU) est Directeur général de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACCPU). Avant de rejoindre l'ACCPU, David occupait la fonction d'économiste principal au sein du Centre canadien de politiques alternatives, le groupe de réflexion progressiste canadien. Il a aussi été chargé de cours à l'Université Simon Fraser à Burnaby, en Colombie-Britannique, et à l'Université Carleton à

Ottawa. Il est l'auteur de nombreux articles, études et rapports sur les politiques d'enseignement supérieur et de recherche, sur l'enseignement et la formation professionnels, et sur les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement. David est également Conseiller spécial de l'IE sur les questions relatives à l'enseignement supérieur.

Marième SAKHO DANSOKHO est membre du Bureau exécutif de l'IE et Secrétaire générale du Syndicat des Professeurs du Sénégal (SPYROS).

Yamile SOCOLOVSKY (Twitter: @ysocolovsky) est Professeur de philosophie politique à l'Université nationale de la Plata, en Argentine, et Directrice de l'Institut pour les études et la formation de la Federación Nacional de Docentes Universitarios (IEC-CONADU). Elle est Secrétaire aux relations internationales du Secrétariat de CONADU pour la formation, la recherche les projets et les statistiques de la Central de Trabajadores de la Argentina (CTA).

Nelly STROMQUIST est professeur de politique internationale d'éducation pour le Département de conseil, d'enseignement supérieur et d'éducation spécialisée de la Faculté d'éducation de l'Université du Maryland, aux Etats-Unis. Elle est spécialiste des questions de changement social et de genres, qu'elle analyse sous un angle sociologique. Ses recherches s'ont axées sur les dynamiques des politiques et des pratiques d'éducation, les relations de genre et l'équité, en particulier en Amérique latine. Elle est titulaire d'un doctorat en éducation au développement international de l'Université de Stanford. Nelly est également l'auteur de nombreux articles et ouvrages. Parmi les ouvrages dont elle est l'unique auteur, citons *Feminist Organizations and Social Transformation in Latin America* (2006); *Education in a Globalized World: The Connectivity of Economic Power, Technology, and Knowledge* (2002); et *Literacy for Citizenship in Brazil*: *Gender and Grassroots Dynamics in Brazil* (1997). Elle est en outre co-auteur de l'ouvrage *The World Bank and Education: Critiques and Alternatives* (2012), et a rédigé les ouvrages *La construcción del genero en las políticas públicas*: *Perspectivas comparadas desde América Latina* (2006) et *Globalization and Culture: Integration and Contestation across Cultures* (2000). Par le passé, elle a occupé la fonction de Présidente de l'Association pour l'éducation internationale et comparative (CIES), dont elle est actuellement membre honoraire.

Peter J. WELLS est le Chef de la Section de l'enseignement supérieur de l'UNESCO à Paris. Auparavant, il occupait la fonction de Spécialiste de programme pour l'enseignement supérieur à l'UNESCO et de Directeur du Centre Européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (UNESCO-CEPES). En outre, il a été directeur de l'Université de Bucarest en Roumanie et doyen des Higher Colleges of Technology aux Emirats Arabes Unis. Il a rédigé, co-rédigé et édité de

nombreux ouvrages, articles et rapports traitant de thèmes clés liés aux réformes, aux politiques et aux systèmes de l'enseignement supérieur.

Elizabeth WHEELAHAN est Professeur associée et titulaire de la chaire William G. Davis en direction des collèges communautaires de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Elle a débuté sa carrière en 1994 comme enseignante dans l'enseignement technique et la formation continue dans le secteur de l'EFP en Australie. Depuis lors, elle concentre ses recherches sur l'EFP et travaille aux côtés des enseignant(e)s de l'EFP. Elle s'intéresse à la privatisation dans l'EFP et à l'importance d'institutions d'EFP financées par l'Etat et fortes. Avant de partir pour le Canada début 2014, Elizabeth a considérablement contribué au débat public sur l'EFP en Australie, notamment au regard de la privatisation de l'enseignement professionnel et des problèmes relatifs à la mise en œuvre obligatoire d'un programme scolaire basé sur les compétences dans l'EFP. Elle a également mené des recherches sur la qualité de l'enseignement dans l'enseignement et la formation professionnels, sur la relation entre les secteurs de l'EFP et de l'enseignement supérieur, sur l'équité entre les étudiant(e)s dans l'enseignement supérieur ainsi que sur les politiques dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Annexe I - Proposition de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU au regard de la privatisation dans l'enseignement supérieur

Nous souhaiterions proposer un débat sur le thème de la privatisation dans l'enseignement supérieur. Cette démarche s'inscrit dans la lignée du rapport sur la privatisation du 5e Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE) de juillet 2007, qui réaffirme que « l'éducation n'est pas une marchandise et ne devrait pas être privatisée »[2], et qu'elle devrait être exclue de tous les accords commerciaux internationaux.

Contexte

Le rôle de plus en plus important que joue le secteur des entreprises (privé, à but lucratif) dans l'éducation résulte directement du désengagement de l'Etat dans le financement de l'enseignement public – de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Ce « définancement » met à mal la capacité des universités à mener des activités de formation et de recherche, accroît la charge de travail pour toutes les catégories d'employé(e)s et contraint les institutions à devoir diversifier leurs sources de financement. En conséquence, elles dépendent de plus en plus des frais de scolarité et des paiements annexes, des divers frais afférents aux services destinés aux étudiant(e)s, des fonds privés pour mener la recherche dirigée et des investissements visant plus à stimuler l'image commerciale des sociétés donatrices qu'à soutenir la production et la transmission du savoir, qui permettent pourtant de promouvoir le développement communautaire. Cette situation entraîne des conséquences considérables qui peuvent se résumer comme suit:

[2] *Hidden privatisation in public education*, Ball et Youdell, 2007, p. 4

- Transformation de la relation entre l'Etat et l'université: désengagement, laissez-faire, « libre concurrence » entre les institutions;

- Approche des gouvernements qui « invite et incite » les universités à diversifier leurs sources de financement (autorisant ainsi une plus grande influence du secteur privé, notamment dans les secteurs de la santé, du management, des sciences exactes et appliquées, etc.);

- L'omniprésence croissante d'une approche de « fondamentalisme managérial », directement inspirée par le nouveau système de gestion publique: disparition de la collégialité, centralisation des pouvoirs décisionnels et marginalisation de la communauté universitaire, augmentation du nombre de personnes externes dans les conseils d'administration, concurrence plus vive entre les universités au détriment de la coopération et de la collaboration, objectifs centrés sur les classements et les performances internationaux (nombre d'étudiant(e)s étrangers/ères) plutôt que sur les missions fondamentales relatives à l'éducation;

- Fragmentation de la charge de travail: contractualisation et précarisation du personnel enseignant, des chercheurs/euses et des professionnel(le)s de la recherche;

- Pression sur le modèle classique de « service enseignant-recherche-communauté », multiplication des statuts (dans le but d'augmenter la flexibilité de recrutement, embauche sporadique de spécialistes sous divers titres, coûts de ressources humaines plus faibles, droits de gestion, etc.), augmentation du nombre de tâches réalisées par les étudiant(e)s de cycle supérieur (financement intégré), non-remplacement d'enseignant(e)s titulaires après leur départ à la retraite, etc.;

- La qualité de l'emploi des professionnel(le)s est principalement liée à la durée du financement, ce qui exacerbe leur précarité. Plus de 60 % des employé(e)s de cette catégorie sont des femmes; et

- La privatisation accrue occulte de plus en plus « l'économie du savoir » au profit de la « rentabilité économique du savoir ». En promouvant une recherche dirigée et à but lucratif, nous nous exposons à des risques majeurs: ceux de lier trop étroitement les universités aux intérêts du secteur privé et d'éroder la fonction critique de l'éducation.

Conclusion

En résumé, nous nous élevons contre l'emprise du néolibéralisme, inspiré du modèle anglo-saxon. A la fin des années 1950, par exemple, on recensait aux Etats-Unis 75 % de professeurs de l'enseignement supérieur employé(e)s sous contrat permanent, et 25 % employé(e)s sous contrat occasionnel. A l'heure actuelle, c'est exactement l'inverse et de nombreux Etats assistent à l'avènement d'un nouveau mouvement qui a pour vocation d'abolir le statut de titulaire. Dans les années 1980, Margaret Thatcher, alors Premier ministre britannique, s'en était également prise à la titularisation. Cette façon d'envisager la gestion des ressources humaines – traditionnellement absente des universités – est la conséquence directe d'une vision globalisante et entrepreneuriale du monde. En faisant converger nos forces contre ces attaques concertées, une communauté universitaire internationale et unie pourrait contribuer à sensibiliser l'opinion, et à mettre un terme au démantèlement de la vocation et de la mission de nos universités. Qui mieux que la communauté universitaire peut défendre la cause de l'enseignement supérieur à l'heure où les dirigeant(e)s de ce monde ont rompu leurs engagements envers les travailleurs/euses, mais aussi envers les étudiant(e)s ?

Les représentant(e)s de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU – toutes affiliées à l'IE – souhaitent aborder la question de la privatisation des universités lors de la 10e Conférence internationale de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, qui se tiendra du 14 au 16 novembre 2016 à Accra, afin de discuter et de débattre d'une réponse mondiale à apporter à la dérive néfaste du rôle des universités au Québec comme dans le monde entier. Cet exercice pourrait permettre d'identifier les éléments clés qui viendront alimenter les discussions et activités de ces prochaines années.

Sylvain Marois, Vice-président, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)

Jean-Marie Lafortune, Président, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Bernard Gaucher, Président, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)